

- conseil d'administration du 8 octobre 2010 -

RESOLUTION CA n°33-2010.
**RENOVATION DE LA MAISON
DU PARC NATIONAL DES PYRENEES DE CAUTERETS
(HAUTES-PYRENEES)
PROPRIETE DU PARC NATIONAL DES PYRENEES
- DOSSIER DE DEMANDE DE SUBVENTION -**

La maison du Parc National des Pyrénées, à Cauterets (*Hautes-Pyrénées*), a été construite au cœur du village, à côté de la gare classée monument historique. Elle a un rôle d'information touristique, tant en été qu'en hiver. Elle est un outil de sensibilisation des jeunes publics (*développement de l'aspect pédagogique envers les scolaires notamment*) et permet une meilleure insertion du Parc National des Pyrénées dans le tissu local.

Cette situation au cœur même de Cauterets, là où passent les visiteurs et où se développe la vie locale, ses caractéristiques propres avec des surfaces et des volumes très généreux en font une maison aux potentiels intéressants.

Pour répondre aux deux fonctions principales qui lui sont assignées :

- fonctions liées à l'activité propre du Parc National : accueil, information, découverte du milieu naturel, environnement,
- fonctions de participation et d'animation de la vie locale,

il convient de la rénover de fond en comble.

C'est la maison du Parc National des Pyrénées la plus fréquentée.

70 000 personnes ont visité la maison du Parc National des Pyrénées de Cauterets durant l'année 2008. La pointe de fréquentation peut se situer jusqu'à 1 200 personnes / jour sur 10 heures d'ouverture durant la période estivale. Il peut arriver, certaines journées du mois d'août, que 150 à 200 personnes soient présentes au même moment dans la maison.

L'objet du programme de travaux envisagé est de :

- procéder à la réfection complète de l'exposition permanente autour des thématiques suivantes :
 - a) une thématique sur les paysages de Cauterets : une présentation des plus beaux paysages du territoire,

../.

- b) une thématique sur l'isard : dans un univers paysagé en trois dimensions, l'isard, grandeur nature, sera mis en scène sous différents plans,
 - c) une thématique sur les chiroptères : des mises en scènes et des simulations du lieu de vie et des comportements, permettront de découvrir cet animal. La chauve-souris dévoilera son cycle de vie et ses mystères aux visiteurs,
 - d) une thématique « *au fil de l'eau* », depuis le niveau des glaciers jusqu'à la ville de Cauterets, guidera, tel un fil conducteur, le visiteur dans les zones de circulation. Cette exposition traitera des aspects « *milieux naturels* » mais aussi des « *usages par l'homme* ».
- effectuer, dans l'ensemble de la maison ouverte au public, les travaux d'aménagement nécessaires à l'obtention du label « *tourisme & handicap* » pour les quatre familles de handicap (*auditif, visuel, moteur et mental*),
 - rénover la banque d'accueil et la salle de projection existante,
 - terminer la revalorisation architecturale avec le retraitement du pignon nord à l'identique des autres façades.

Le coût d'opération est de 1 100 000,00 € toutes taxes comprises y compris les frais d'architecte et de bureau d'études.

Une subvention peut être sollicitée auprès du fond communautaire FEDER (*programme compétitivité régionale et emploi – 2007 – 2013*).

Le conseil d'administration du Parc National des Pyrénées,

- sur le rapport de Monsieur le Directeur du Parc National des Pyrénées,

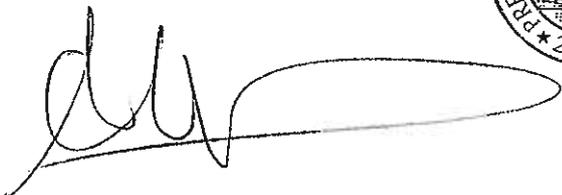
approuve la demande de subvention auprès du fond communautaire FEDER (*programme compétitivité régionale et emploi – 2007 – 2013*) pour un coût d'opération de 1 100 000,00 € toutes taxes comprises.

La présente délibération sera publiée au recueil des actes administratifs du Parc National des Pyrénées conformément aux dispositions du décret numéro 2009-377 du 3 avril 2009 relatif aux parcs nationaux (*NOR : DEVN0826323D*).

Fait à Tarbes, le 8 octobre 2010.

Le Président,

André BERDOU



Le Directeur,

Gilles PERRON

